

DELIBERATION

116 (7.1)

Le 20 décembre 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 décembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MONTET-FRANC, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PONSON.

Procurations : Monsieur VOCANSON à Madame FABRE, Monsieur MAGALHAES à Monsieur CHAPOT, Madame KHEBRARA à Madame MONTAGNON, Monsieur KARA à Monsieur MONTEUX.

Absents : Madame COLOMBO, Monsieur PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Autorisation de Programme et Crédits de Paiement - Actualisation

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 21 décembre 2020, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a approuvé le principe de mise en place des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) afin de permettre une gestion budgétaire plus rigoureuse et appropriée pour des opérations pluriannuelles.

Dans cette même délibération, l'assemblée délibérante a ainsi approuvé la création de deux AP/CP relatives aux travaux d'éclairage public et aux aménagements des bords de Loire.

Puis, il ajoute que, dans sa séance du 31 mai 2021, l'assemblée délibérante a approuvé l'actualisation de l'AP/CP relative aux travaux d'éclairage public ; ainsi que la création de deux nouvelles AP/CP relatives aux aménagements de l'Espace CAMUS et de l'Ensemble PASTEUR.

Monsieur le Maire indique qu'au vu de l'avancement des différents projets, il est nécessaire d'actualiser les AP/CP existantes au regard des besoins et études consolidés :

- 145 - Eclairage Public CPE
- 0315 - Aménagement Espace Camus
- 0329 - Parc des Bords de Loire
- 0330 - Aménagement Ensemble Pasteur

Ce dossier a fait l'objet d'une présentation en réunion préparatoire au Conseil Municipal le 17 décembre 2021

Le détail de ces opérations figure dans le tableau ci-après.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20211221-2021-116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2021

Affichage : 21/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION

116 (7.1)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 abstentions (Groupe Changeons de Cap) :

- **APPROUVE** l'actualisation des AP/CP conformément au tableau ci-après pour les opérations et plus particulièrement des crédits de paiement prévus sur l'exercice 2022 pour les opérations :
 - 145 - Eclairage Public CPE
 - 0315 - Aménagement Espace Camus
 - 0329 - Parc des Bords de Loire
 - 0330 - Aménagement Ensemble Pasteur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses relatives aux opérations telles que détaillées ci-après, à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes,
- **PRECISE** que les crédits de paiement de 2022 sont inscrits au budget 2022 sur les opérations concernées.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 21 décembre 2021

Le Maire,
François DRIOL



DELIBERATION

116 (7.1)

Autorisation de programme					Crédit de paiement		Reste à financer	
N°	Libellé	Votées (Délibération précédente)	Révision exercice N	Votée sur l'exercice en cours	Ouvert sur exercice antérieur	Ouvert au titre de l'exercice N	Exercice N+1	Exercice au- delà de N+1
145 dépenses	Eclairage Public CPE	3 000 000	2 000 000	5 000 000	357 000	1 250 000	2 500 000	893 000
145 subvention		180 000	820 000	1 000 000	-	250 000	500 000	250 000
0315 dépenses	Aménagement Espace Camus	889 000		889 000	89 000	685 000	115 000	
0315 subvention		312 500		312 500	31 300	187 500	93 700	
0329 dépenses	Parc des Bords de Loire	2 500 000		2 500 000	450 000	600 000	700 000	750 000
0329 subvention		-	1 000 000	1 000 000		300 000	300 000	400 000
0330	Aménagement Ensemble Pasteur	1 500 000		1 500 000	330 000	60 000	510 000	600 000
0331 subvention		-		1 000 000		700 000	300 000	